

Numéro dans le SI local :	
Référence GESUP :	0654
Corps :	Professeur des universités
Article :	46-1
Chaire :	Non
Section 1 :	22-Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes...
Section 2 :	
Section 3 :	
Profil :	Histoire contemporaine de la France XIXe et XXe siècles
Job profile :	This job of professor combines teaching tasks in general contemporary history and research activities in French contemporary history combining regional, national and international stakes and scales. It requires capacities and real experiments for building collaborative research projects.
Research fields EURAXESS :	History Contemporary history
Implantation du poste :	0331766R - UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE
Localisation :	PESSAC CEDEX
Code postal de la localisation :	33607
Etat du poste :	Suceptible d'être vacant
Adresse d'envoi du dossier :	Universite Bordeaux MONTAIGNE DRH Pole enseignants - Adm012 SF Domaine Universitaire 33607 - PESSAC CEDEX
Contact administratif :	Stephanie FONTANEAU
N° de téléphone :	Gestionnaire des enseignants titulaires 0557121571 0557121571
N° de Fax :	0557124613
Email :	stephanie.fontaneau@u-bordeaux-montaigne.fr
Date de prise de fonction :	01/09/2017
Mots-clés :	
Profil enseignement :	
Composante ou UFR :	UFR Humanites
Référence UFR :	Departement Histoire
Profil recherche :	
Laboratoire 1 :	EA2958 (199914278D) - CENTRE D'ETUDES DES MONDES MODERNES ET CONTEMPORAINS
Dossier Papier	OUI
Dossier numérique physique (CD, DVD, clé USB)	NON
Dossier transmis par courrier électronique	NON e-mail gestionnaire
Application spécifique	NON URL application

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le profil détaillé se trouve en page 2 et suivantes

CAMPAGNE EMPLOIS ENSEIGNANT-CHERCHEUR 2017
POSTE N° 22PR0654

IDENTIFICATION DE L'EMPLOI

Nature de l'emploi : Professeur des universités

Nature du concours (articles 26 ou 46 du décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié) : 46.1

Section(s) CNU : 22

Localisation : Université Bordeaux Montaigne, Domaine universitaire - 33607 PESSAC CEDEX

UFR (*Unité de Formation et de Recherche*) Humanités – département Histoire

Laboratoire de recherche : équipe d'accueil EA 2958 – CEMMC (*centre d'études des Mondes Moderne et Contemporain*)

Etat du poste (*vacant ou susceptible de l'être*) : susceptible d'être vacant au 01/09/2017 (retraite)

PROFIL

Histoire contemporaine de la France XIXe et XXe siècles

DATE DE PRISE DE FONCTIONS 01/09/2017

RÉSUMÉ DU POSTE EN ANGLAIS

Job Profile:

This job of professor combines teaching tasks in general contemporary history and research activities in French contemporary history combining regional, national and international stakes and scales. It requires capacities and real experiments for building collaborative research projects.

EURAXESS RESEARCH FIELDS

History, Contemporary French history

ENSEIGNEMENT

Filières de formation concernées

Toutes les filières du Département d'Histoire, de la Licence à la préparation aux concours d'enseignement en passant par le Master Histoire (moderne et contemporaine) mais aussi les études doctorales, en liaison avec l'EA 2958 (CEMMC).

Objectifs pédagogiques et besoin d'encadrement

La section d'histoire contemporaine est la plus chargée en étudiants à tous les niveaux de formation en Histoire.

Les besoins d'encadrement portent sur tous les niveaux d'enseignement de la licence au master ainsi que la préparation aux concours.

L'Enseignant(e) chercheur(se) recruté(s) devra intégrer les perspectives de la nouvelle offre de formation 2016/2020 et montrer une expérience de la gestion administrative des ressources et dispositifs pédagogiques.

Plus particulièrement pour un poste de PR, les besoins d'encadrement en Master et en Thèse sont considérables avec 113 étudiants inscrits en Master M1 et M2 en contemporaine, dont il faut assurer la direction la plus efficiente, et pas moins de 26 thèses inscrites en histoire contemporaine en 2016-2017.

Compétences associées

- Compétences en langues étrangères : expériences d'internationalisation à la fois de la pédagogie et de la recherche (personnelle et collaborative).
- Compétences numériques pour le déploiement de projets pédagogiques ou/et de recherche (gestion de projets pédagogiques internationaux, maîtrise d'outils numériques appliqués à la recherche).
- Capacités de montage et de gestion de projets de recherche et/ou expérience de partenariat avec les acteurs de la société civile : expérience de montage et de coordination de projets de recherche, montage de dossiers de subvention et de financement.

RECHERCHE

Il cherche à consolider et diversifier les compétences de notre équipe de recherche sur la France contemporaine à la fois sur les XIX^{ème} et XX^{ème} siècles.

Lieu(x) d'exercice : CEMMC, EA 2958

Email directeur labo : cemmc@u-bordeaux-montaigne.fr

URL labo: <http://cemmc.hypotheses.org/>

Descriptif labo : L'équipe d'accueil CEMMC (Centre d'Études des Mondes Moderne et Contemporain) (EA 2958) est le nouveau nom du CAHMC (Centre Aquitain d'Histoire Moderne et Contemporaine) depuis 2006. Originellement conçu pour rassembler les historiens modernistes et contemporanéistes de l'Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3 devenue l'Université Bordeaux-Montaigne, le Centre a accueilli la plupart des historiens de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux, puis la plupart de ceux de l'IUFM devenu l'ESPE d'Aquitaine. Avec sa forte tradition fédératrice, l'équipe des historiens modernistes et contemporanéistes de Bordeaux s'est ouverte au gré des circonstances à des musicologues, puis à une dizaine de géographes et de civilisationnistes (pays anglophones et slaves principalement) travaillant sur les mondes moderne et contemporain.

Le projet scientifique s'articule autour de 3 grands axes (déclinés chacun en plusieurs sous-axes) et d'un axe transversal:

Axe 1 : « Pouvoirs : acteurs, espaces et représentations » : (Liturgies, cercles et territoires ; Pouvoirs, générations et genres ; Transferts, échanges et modèles internationaux).

Axe 2 : « Modèles urbains, modèles d'urbanité » : (Modèles urbains (les petites villes ; naissance et mort d'une ville) ; Modèles d'urbanité (Agencer la ville ; villes et communautés, villes et identités ; les élites et la ville, la ville des élites ; policer la ville : l'encadrement et ses limites) ; Modèles urbains, modèles d'urbanité (cultures et sociabilités urbaine : les nouvelles règles du vivre ensemble ; ville et environnement : approche historique et prospective ; imaginer, penser la ville).

Axe 3 : « Echelles, réseaux, environnement » (ERE) : (Produits, territoires et modes de consommation ; Technologies : circulation, transferts et enjeux socio-spatiaux ; Risques : approches transversales)

Axe transversal autour de l'Europe centrale: « Europe centrale : circulations et échanges en Europe centrale et orientale, XVI^e-XXI^e siècles ».

Il cherche à consolider et diversifier les compétences de notre équipe de recherche sur la France contemporaine à la fois sur les XIX^{ème} et XX^{ème} siècles.

RESPONSABILITÉS PÉDAGOGIQUES ET COLLECTIVES ENVISAGÉES

CONTACT / INFORMATIONS

Nous rappelons aux candidats qu'ils ne peuvent pas communiquer sur le poste avec les membres du comité de sélection avant le processus de recrutement.

Pour toute demande d'information vous trouverez ci-dessous les coordonnées de la direction de l'UFR concernée :

Directrice de l'UFR Humanités : Mme SION-JENKIS Karine

karine.sion-jenkis@u-bordeaux-montaigne.fr / 05 57 12 62 74

RAPPEL DES MISSIONS GÉNÉRALES LIÉES AU STATUT DES ENSEIGNANT(E)S-CHERCHEUR(E)S

Art 2 et 3 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.

Les enseignants-chercheurs ont une double mission d'enseignement et de recherche. Ils concourent à l'accomplissement des missions du service public de l'enseignement supérieur prévues par l'article L. 123-3 du code de l'éducation ainsi qu'à l'accomplissement des missions de la recherche publique mentionnées à l'article L. 112-1 du code de la recherche.

Dans l'accomplissement des missions relatives à l'enseignement et à la recherche, ils jouissent, conformément aux dispositions de l'article L. 952-2 du code de l'éducation, d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du code de l'éducation, les principes de tolérance et d'objectivité.

Les enseignants-chercheurs participent à l'élaboration, par leur recherche, et assurent la transmission, par leur enseignement, des connaissances au titre de la formation initiale et continue incluant, le cas échéant, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Ils assurent la direction, le conseil, le tutorat et l'orientation des étudiants et contribuent à leur insertion professionnelle. Ils organisent leurs enseignements au sein d'équipes pédagogiques dans tous les cursus universitaires et en liaison avec les milieux professionnels. Ils établissent à cet effet une coopération avec les entreprises publiques ou privées.

Ils concourent à la formation des maîtres et à la formation tout au long de la vie.

Ils ont également pour mission le développement, l'expertise et la coordination de la recherche fondamentale, appliquée, pédagogique ou technologique ainsi que la valorisation de ses résultats. Ils participent au développement scientifique et technologique en liaison avec les grands organismes de recherche et avec les secteurs sociaux et économiques concernés. Ils contribuent à la coopération entre la recherche universitaire, la recherche industrielle et l'ensemble des secteurs de production.

Ils participent aux jurys d'examen et de concours.

Ils contribuent au dialogue entre sciences et sociétés, notamment par la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique. Ils peuvent concourir à la conservation et l'enrichissement des collections et archives confiées aux établissements et peuvent être chargés d'activités documentaires.

Ils contribuent au sein de la communauté scientifique et culturelle internationale à la transmission des connaissances et à la formation à la recherche et par la recherche. Ils contribuent également au progrès de la recherche internationale. Ils peuvent se voir confier des missions de coopération internationale.

Ils concourent à la vie collective des établissements et participent aux conseils et instances prévus par le code de l'éducation et le code de la recherche ou par les statuts des établissements.

CONSIGNES À RESPECTER POUR LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

L'université de Bordeaux Montaigne ne possède pas d'application de dématérialisation des dossiers.

Le dossier devra être transmis, par voie postale, en **3 exemplaires** ; un dossier pour le président, un dossier pour le rapporteur 1 dans une enveloppe A4, un dossier pour le rapporteur 2 dans une enveloppe A4 ; Le tout dans une grande enveloppe (merci de ne pas plier les dossiers) à l'adresse suivante :

UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE
DRH – Pôle enseignants
Porte ADM012 – Stéphanie FONTANEAU
Domaine universitaire
33607 PESSAC CEDEX

☞ Au dos de l'enveloppe de votre envoi, merci de noter : votre nom, adresse et intitulé exact de l'emploi

☞ Une enveloppe affranchie au tarif en vigueur et libellée à votre nom et adresse est demandée pour l'envoi de l'accusé de réception de votre dossier.

Date limite de l'envoi des dossiers (cachet de la poste faisant foi) : le 30 mars 2017 minuit

Pièces à fournir obligatoirement (arrêté du 13 février 2015) :

- déclaration de candidature datée et signée, imprimée depuis GALAXIE
- pièce d'identité recto/verso avec photographie
- curriculum vitae donnant une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant les travaux qui seront adressés en cas de convocation à l'audition
- diplôme : doctorat, HDR, ou équivalent
- rapport de soutenance
- un exemplaire au moins des travaux, ouvrages, articles et réalisations parmi ceux mentionnés dans le CV

Pièces complémentaires dans le cas d'une candidature au titre :

de la mutation : attestation de l'établissement d'origine permettant d'établir la qualité de professeur des universités ou maître de conférences, et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans au moins à la date de clôture des candidatures

du détachement : attestation récente, délivrée par l'employeur actuel, mentionnant l'appartenance à l'une des catégories visées à l'article 40-2 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 relatifs aux statuts des enseignants-chercheurs et la qualité de titulaire dans le corps ou cadre d'emploi d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions

du recrutement étranger : enseignant-chercheur exerçant une fonction d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un Etat autre que la France, et dispensé de l'inscription sur la liste de qualification : attestation récente délivrée par l'employeur actuel mentionnant le corps d'appartenance, la durée et le niveau des fonctions exercées

Pour les mutations et détachements, dans le cadre des dispositions prévues à l'article 9-3 du décret n° 84-421 du 6 juin 1984 :

Si rapprochement de conjoint : attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin ; pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, avec :

- si vous êtes mariés : une copie du livret de famille - si vous êtes pacsés : une attestation du tribunal d'instance établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou du certificat de grossesse

- si vous êtes concubins : une photocopie de l'acte de naissance du ou des enfants ou des pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou du certificat de grossesse et de l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents.

Si Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE) : document justifiant de votre qualité de BOE en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation.

☞ **Les documents administratifs en langue étrangère doivent être traduits en français**